

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°193

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DÉCEMBRE 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 09 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Solene DA SILVA

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Jean Paul GILLY

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Dominique DANDRIEUX

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

OBJET : Modification de la désignation des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales (COS) des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Comité des Œuvres Sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers et plus particulièrement l'article IV alinéa 3, précisant que le Conseil municipal désigne DEUX (2) membres pour représenter la municipalité ;

Vu la délibération n°89 du Conseil municipal en date du 20 juillet 2020 ;

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des représentants de la Ville au sein du COS et des établissements communaux, suite à la démission de Madame Princesse GRAVORKA, douzième maire adjointe ;

Considérant la composition actuelle des membres délégués au sein de ces organes :

- Titulaire : Madame Karine FRANCKET, Maire
- Suppléant : Madame Princesse GRANVORKA

Considérant la proposition des membres délégués au sein de ces organes :

- Titulaire : Madame Karine FRANCKET, Maire
- Suppléant : Monsieur José LESERRE

Adoption à la majorité par 38 pour, 1 contre (Jean jacques KARMAN) , 9 se sont abstenus(Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Pierre yves NAULEAU , Zishan BUTT, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 4 ne prennent pas part au vote(Guillaume GODIN, Sofienne KARROUMI, Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR)

DELIBERE :

MODIFIE la délibération 89 du Conseil municipal en date du 20 juillet 2020 par la composition des membres de la Commune auprès du conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales des personnels (COS) et des établissements publics communaux :

Les DEUX (2) membres désignés pour siéger :

- Titulaire : Madame Karine FRANCKET, Maire
- Suppléant : Madame Princesse GRANVORKA

Sont remplacés par

- Titulaire : Madame Karine FRANCKET, Maire
- Suppléant : Monsieur José LESERRE

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 20/12/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20211209-Imc122759-DE-1-1

Publiée le : 17/12/21

Certifiée exécutoire : 13/12/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

